

Rennes, le 19 septembre 2022

Le Principal
à
Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves

Objet : Election au conseil d'administration 2022/2023

Madame, Monsieur,

Je vous informe que les élections de vos représentants au conseil d'administration se dérouleront **le vendredi 7 octobre prochain, de 12h à 16h** au collège ou par correspondance.

La liste électorale est disponible au secrétariat de direction. Vous pouvez y vérifier la présence de votre nom et demander la correction des erreurs ou omissions jusqu'au jour du scrutin.

Le conseil d'administration est une assemblée délibérative qualifiée pour :

- Voter le budget, modifier ou adopter le règlement intérieur,
- Voter le projet d'établissement
- Délibérer sur de très nombreuses questions touchant à la vie et au fonctionnement du collège (activités culturelles, voyages ...)

Les parents siègent au nombre de 6 et **leur présence, la vôtre donc, est tout à fait fondamentale.**

Pour ce scrutin, chaque parent est électeur et éligible et peut se porter candidat. Il faut cependant noter qu'il s'agit d'un scrutin de liste et qu'une liste doit comporter deux noms au moins, 12 au plus.

- Les listes et les professions de foi doivent parvenir à mon secrétariat **le lundi 26 septembre au plus tard**. Elles seront affichées à l'entrée du collège.
- Vous recevrez le matériel de vote, liste des candidats, profession de foi et enveloppes, ainsi qu'une note d'organisation du scrutin, par voie de cartable, le **vendredi 30 septembre au plus tard**.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Christophe MICHEL

Le rôle du Médiateur académique pour Education Nationale :

Monsieur le Directeur Académique nous rappelle que tous les usagers parents d'élèves, ainsi que les personnels de l'éducation nationale peuvent avoir recours aux médiateurs de l'Education Nationale. Leur mission consiste à aider au règlement des désaccords suite à des réclamations individuelles qui leur sont soumises lorsque celles-ci semblent justifiées et recevables.

Vous pouvez contacter les médiateurs Monsieur SCHENKER et Madame KIEFFER de préférence par courriel à l'adresse mediateur@ac-rennes.fr ou également à l'adresse suivante - Rectorat 96 rue d'Antrain - CS10503 - 35705 Rennes Cedex 7 et aussi par téléphone: - tél : 02.99.25.35.25

Pour saisir les médiateurs, vous devez avoir au préalable effectué une réclamation auprès du service concerné, et ne pas avoir obtenu, selon vous, satisfaction. Joindre une copie de la réponse obtenue lors du recours préalable et tous documents susceptibles d'éclairer ou d'étayer votre demande.

Le Principal

Téléphone :
02 99 50 66 26

Courriel :
Ce.0350965j
@ac-rennes.fr

Adresse :
29, avenue de Cork
CS 10713
35207 RENNES Cedex 2

Site Internet
[https://www.collegeleland
rennes.ac-rennes.fr/](https://www.collegeleland.rennes.ac-rennes.fr/)